

le projet en question. Toutefois les citoyens des Trois-Rivières qui avaient mis la mesure sur le tapis, en en appelant au public par la voix des journaux, et qui se sentaient excités de plus en plus par les contradictions mêmes qu'ils rencontraient, se mirent à l'œuvre, comme nous venons de le voir, dès l'automne de 1859, pour obtenir un acte d'incorporation en faveur d'un collège qui n'existait pas encore. A l'occasion de l'annonce qui en fut faite dans les gazettes, les directeurs du Séminaire de Nicolet adressèrent une dernière protestation respectueuse à l'évêque, le suppliant de nouveau de ne point donner son concours à l'établissement de ce collège. Cette lettre est du 19 décembre. La voici dans son entier: (1)

Monseigneur, Le nouveau projet de former une corporation pour l'érection d'un collège aux Trois-Rivières, nous met dans la pénible nécessité de revenir à la charge auprès de Votre Grandeur. Nous savons que vous êtes aussi bien convaincu que nous de l'inopportunité de ce projet, par ce que vous nous en avez déjà dit. Oui, Votre Grandeur sait que son collège de Nicolet suffit amplement pour rencontrer les besoins actuels du diocèse. Elle sait également que le projet en question, au lieu de fortifier les études, ne peut manquer de les faire baisser immédiatement, en divisant des ressources et des forces qui ont réussi bien difficilement à les tenir au niveau de celles des autres collèges de la Province. Il s'en suivra aussi une rivalité inévitable qui partagera pour ainsi dire votre clergé et votre peuple en deux camps, et qui rendra doublement pénible la direction de ces maisons, déjà si difficile par elle-même.

Votre Grandeur connaît aussi bien et mieux que nous ces inconvénients et tant d'autres que nous lui avons signalés l'hiver dernier, et qu'il serait inutile de rappeler aujourd'hui, puisque dès lors elle a jugé ce projet comme nuisible et propre à décourager les véritables amis de l'éducation.

Il ne s'agit donc plus que d'aviser au moyen propre à le neutraliser efficacement et d'une manière convenable. C'est dans ce but que nous voudrions mettre nos faibles lumières au service de Votre Grandeur, suivant le désir qu'elle en a témoigné à Monsieur le Grand Vicaire T.

---

(1) Elle fut également rédigée par M. L. R.-Laflèche, comme le Mémoire précédent.